

point de vue politique, et je pèse chaque parole que je prononce maintenant, parce que j'ai moi-même passé au moulin. J'ai des raisons qu'il vaut mieux ne pas faire connaître à la Chambre, pour parler comme je le fais, et si le ministre pouvait étudier à nouveau cette affaire avec ses fonctionnaires—pourtant, je sais que ces derniers n'ajouteraient rien à ce qu'ils déclarent maintenant, car ils doivent se montrer loyaux envers le ministère—il constaterait, je le crains fort, qu'un changement est survenu dans la mode de distribution des faveurs ministérielles à Sorel. J'ai encore un certain nombre d'amis à cet endroit, et j'ai raison de croire que je ne me trompe pas en affirmant ce que je viens d'avancer. J'ai de très sérieuses raisons pour croire qu'on a changé la manière d'administrer cette partie du ministère des Travaux publics. Je ne veux pas en dire plus long sur ce point. Ces chantiers de construction nous ont coûté beaucoup d'argent, et le gouvernement et le pays doivent en être fiers. Il serait bien pénible, en vérité, qu'on fût obligé de les fermer, par suite d'une mauvaise distribution des faveurs à Sorel. Tous ceux qui sont au courant de ce qui se passe dans cette ville—et mes paroles sont entendues d'un certain nombre de membres de cette Chambre qui connaissent les conditions—tous ceux qui savent comment les affaires pourraient être administrées, un jour, à Sorel, diront avec moi que ce serait, en vérité, un état de choses bien pitoyable qu'on verrait alors. Je constate avec regret que ce dragueur n'est pas encore terminé. Les ports de Saint-Jean et autres ont grandement besoin de ce cure-môle, et, dans mon âme et conscience, je ne puis comprendre pourquoi il ne serait pas prêt à l'époque à laquelle, je le sais, il devrait être terminé. Je me suis occupé moi-même de cet ouvrage : j'ai visité à maintes reprises les chantiers en question, et tout ce que je puis dire, c'est qu'il est très pénible d'avoir à éprouver des retards aussi considérables, lorsqu'il s'agit de travaux de cette importance.

M. BARKER : Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics ; je ne me place pas au point de vue politique, mais au point de vue pratique. S'il est quelque chose dont soit fier le ministre actuel des Travaux publics, c'est d'être un homme pratique. Il nous demande de lui voter un crédit de \$30,000 pour réparer vingt dragueurs. Il veut que nous lui donnions ce montant en bloc, sans connaître les réparations qu'il faudra faire à ces différents cure-môles. L'honorable ministre sait parfaitement qu'aucune compagnie publique, dans une affaire semblable, n'accorderait à son gérant \$30,000 que ce dernier pourrait dépenser à sa guise. A mon avis, on devrait suivre cet exemple. Je dis qu'on considérerait comme parfaitement absurde l'attitude d'un gérant d'une compagnie publique qui demanderait aux directeurs de cette dernière

de lui donner l'autorisation générale de dépenser un certain montant sur tant de dragueurs, sans indiquer d'avance les détails de l'application de cette somme. Les réparations à un cure-môle peuvent s'élever à \$5,000, tandis qu'on n'aura dépensé que \$1,000 pour un autre dragueur, et ce ne sera qu'après deux ans que le parlement saura comment on a dépensé ce crédit de \$30,000. Il peut arriver qu'on constate alors que l'on a dépensé \$5,000 pour des réparations qui n'auraient dû coûter que \$1,000, tandis qu'on n'a pas dépensé un sou pour réparer un autre dragueur qui avait besoin d'être remis à neuf, presque, mais, pour exécuter ces réparations, on demandera plus tard un fort crédit. Je crois qu'il est inutile pour l'opposition de chercher à discuter ces estimations, à moins qu'on ne nous fournisse des renseignements plus complets que ceux que nous avons obtenus dans le passé, relativement à la somme que le ministre se propose de dépenser, non pas sur ses vingt dragueurs, mais sur chacun d'eux. Je ne lui demande pas d'indiquer cela dans les estimations telles qu'imprimées et distribuées, mais il a dû se faire remettre par les fonctionnaires de son ministère un rapport sur les réparations qu'on doit faire à chaque cure-môle, et je crois que nous avons le droit d'obtenir ces renseignements.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Il y a vingt dragueurs et environ soixante remorqueurs, chalands et bacs. Les estimations sont le résultat de l'expérience des années passées, et nous devons compter beaucoup sur les connaissances et l'honnêteté des ingénieurs et des autres fonctionnaires. Personne ne peut prédire quelles seront les réparations à faire à un outillage de ce genre. Il faut espérer que ce crédit sera dépensé d'une manière intelligente où le besoin de réparations se fera sentir. Ce montant servira aux réparations générales les plus urgentes, et nous devons compter, comme tout homme engagé dans une entreprise semblable doit le faire, sur l'intégrité et les connaissances des fonctionnaires. Je ne comprends pas que ces derniers puissent retirer quelque avantage en dépensant inutilement ce montant. Je ne puis invoquer mon expérience dans toutes ces affaires, mais l'ingénieur en chef du ministère m'informe que ce crédit est celui que nous votons tous les ans. Lorsque j'en aurai le temps, j'étudierai cette question et je tâcherai de découvrir s'il n'y a pas moyen d'opérer un changement avantageux. Quant à présent, je ne puis voir comment on pourrait diminuer ce crédit.

L'honorable M. TARTE : Le ministre a-t-il l'intention de dépenser une partie de ces \$30,000 pour réparer les dragueurs employés au dragage du chenal du Saint-Laurent ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non, il n'est pas question de la flottille du Saint-Laurent dans ce crédit.